

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES REFUGES DE MONTAGNE GARDÉS

Date de réouverture souhaitée	15 juin 2020
-------------------------------	--------------

Se référer au protocole national pour compléter ce document qui sera renseigné de manière électronique, enregistré au format .pdf.

<u>I - Présentation du refuge du BASTAN</u>	
Localisation	Commune : VIELLE AURE (hors parc national et hors réserve du Néouvielle) :
Accès	Col de Portet
Fréquentation du public/an	2900
Capacité réelle d'accueil	Jour : 45 Nuit : 32 dans le bâtiment principal + 16 en tente marabout
Description du refuge	
Configuration du refuge	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de niveaux : 2 - localisation des dortoirs : au 1^{er} étage - capacité par dortoir au 1er étage: 2 boxes de 2 et 5 places + 2 boxes de 4 et 8 places - capacité de couchage du réfectoire RDC: 13 places - localisation des salles d'eau ou lavabos : cabanes extérieures - rangement des sacs, des chaussures : dans le Sas et dans les dortoirs - espace de restauration (situation, nombre de tables,...): Rdc 4 tables de 4 + 5 tables de 5 + 2 tables de 2 - restauration sur espace extérieur (nombre de tables, emprise,...) : 4 tables de 5 + 4 tables de 4
Propriétaire	ASPTT Toulouse : 47 rue de Soupetard 31500 Toulouse - 05 61 14 86 00 - toulouse@asptt.com

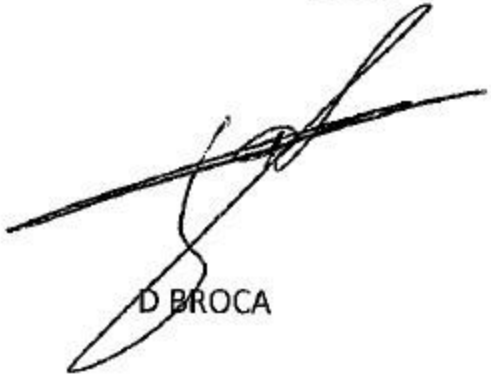
Gardien/ Aide gardien	Nombre de personnels : 4 maxi Gardien : HELUIN Cédric Tel : 06 950 68 940
Avis commission sécurité incendie / Date du dernier passage	Avis FAVORABLE de 2014
Plan de masse du refuge	À fournir Voir plans Bastan Rdc et Bastan 1 ^{er} étage
Remarques	L'isolement se fera sous tentes à l'extérieur du refuge

II - Dispositions générales	
A - Accueil	
Capacités d'accueil du refuge après la mise en œuvre du protocole sanitaire	Nombre de places effectives : 15 places en refuge + 12 en tente marabout. Ce nombre peut évoluer en fonction des compositions des groupes et familles accueillies.
Accueil dans le cadre d'une assistance de secours ou de mise à l'abri	Nombre de places réservées pour un éventuel accueil : 4 tentes x 3 places = 12 places Localisation de cet accueil (dortoir, tente extérieure,...): - Tentes extérieures disponibles à monter à la demande -éventuellement réfectoire si libre
→ Procédure d'accueil des randonneurs	
Réservation	<i>Description des modalités retenues</i> Réservation par email ou téléphone -Charte d'engagement individuel à signer par chaque usager du refuge (document obligatoire) : à renseigner lors de la réservation ou à l'arrivée dans le refuge notamment pour les clients n'ayant pas réservé (à la journée par exemple)
Traçabilité du public accueilli	Sur une feuille renseignée par le responsable d'un groupe ou un individuel seront notées la date, le nom, un N° de téléphone, de mail ou adresse de chaque personne. Il sera également noté le n° de couchage de la personne ou à défaut, il sera archivé le plan de couchage journalier (mentionnant le nom des clients par lits). de ces documents sera classé par le gardien
B - Mise en œuvre des gestes barrières	
Localisation des points d'eau (lavage des mains)	Extérieur : 2

	<p>Intérieur : 1</p> <p>Le lavage des mains sera obligatoire avant de pénétrer dans le refuge (un affichage est mis en place à l'entrée du refuge)</p>
Gel hydroalcoolique	<p>Localisation des différents points de distribution</p> <p>dans Salle à manger</p>
Distanciation physique dans les parties communes	<p><i>Description des modalités mises en œuvre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la salle de restauration : Ecartement des tables et limitation des places par table pour les repas Pour une même table : 10 personnes maximum appartenant au même groupe/famille sinon distance de 1m entre chaque usager hors groupe - Réglementation de l'utilisation des équipements de protection (masque) : port du masque imposé dans toutes les pièces et circulations - Ecran transparent au niveau comptoir Accueil Informatique - Marquage au sol avec sens unique de circulation dans les dortoirs (entrée par échelle intérieure et sortie par les issues de secours vers l'extérieur) - Barrière souple au niveau porte accès cuisine et fenêtre accueil donnant sur la terrasse
C - Dispositif d'affichage et d'information	
Informations sur Covid à disposition du public	<ul style="list-style-type: none"> -Nature des informations : Rep A = Port de masque - Rep B : Se laver les mains -- Rep C = Distance de sécurité – Rep D = Consignes générales « Protégeons nous ...-- Rep E= Accès interdit - Rep F = Désinfection au gel hydro alcoolique + sens obligatoire de circulation +obligation de se laver les mains avant de pénétrer dans le refuge + affiche pas de contact des affaires personnelles (sacs et chaussures) -Format (affichettes, dépliants...) : Format A4 et A5 -Localisation des informations dans le refuge : Rep A : Sas – S à M – couloirs 1^{er} étage - dortoirs Rep B = Sur les 3 lavabos intérieurs et extérieurs Rep C = Sas – S à M – couloirs 1^{er} étage

	<p>Rep D = Sas Rep E : Porte accès S à M Rep F : S à M -Autres langues de diffusion : NON</p> <p>-Description du mode de diffusion de l'information à destination du public : Message du gardien sur sa page site refuge (à mettre à jour sinon ne pas mentionner) Explication verbale à l'arrivée (briefing des arrivants)</p>
D - La gestion des locaux	
Éviter les croisements des occupants, des groupes	Au rdc, l'étroitesse des circulations ne permet pas d'établir 2 sens de circulation. Le port du masque sera imposé
Éviter les regroupements dans les parties communes, les croisements dans les couloirs, les escaliers	Interdiction d'accès à l'intérieur du refuge Hormis le Sas. Heure d'ouverture en fin d'après midi 17 h
Aération des locaux	Fréquence : Quotidienne
E - En cas de suspicion de Covid	
Procédure mise en place pour procéder à l'évacuation de toute personne présentant les symptômes du Covid	<i>Description de la procédure</i> : Le gardien munie de masque, visière, gants et tablier jetable conduira la personne suspecte pour la placer à isolement. Appel du 15 en cas de suspicion de Covid.
Lieux servant à isoler toute personne présentant les symptômes du Covid dans l'attente de l'arrivée des secours	Identification des lieux : La personne sera isolée dans une tente à monter réservée à cet effet.
F - La formation des gardiens et personnels	
Formation sur le protocole sanitaire mis en place et les gestes barrières	Lors de l'entretien de préparation de cette ouverture avec le responsable gestionnaire le gardien a été informée de toutes ces obligations et précautions. Cette formation sera assurée aux aides gardiens en même temps que celle concernant la sécurité incendie
Fréquence de formation pendant la saison	1 séance en début de saison puis autant que de besoin

IRemarques générales

Signature du protocole (nom, prénom, signature)	
<p>Le gestionnaire, M. Denis Broca</p> <p>Le Président Général</p>  <p>D BROCA</p>	<p>Le gardien Mr Cédric HELUIN</p>

Visa de la mairie (nom, prénom, signature du maire + cachet de la mairie)

Partie réservée à la préfecture
<p>Date de réception du protocole :</p> <p>Si besoin :</p> <p>-Demande de pièce complémentaire :</p> <p>-Visite de contrôle effectuée le</p>

Rappel des pièces à fournir
<ul style="list-style-type: none"> - plan de masse du refuge (<i>mentionner tous les aménagements prévus en termes de distanciation physique, sens de circulation, zone d'isolement...</i>) - modèle de charte d'engagement individuel - tout document permettant de vérifier les mesures mises en oeuvre - photos du refuge permettant de visualiser les mesures adoptées (sur les espaces de stockage, les aménagements des couchages...)